

# Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2007/0815(CNS) Procédure terminée
Cour des comptes: nomination de Maarten B. Engwirda	
Sujet 8.40.05 Cour des comptes	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		11/09/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	PSE <a href="#">AYALA SENDER Inés</a>	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	Réunion <a href="#">2839</a>	10/12/2007
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire KALLAS Siim	

Evénements clés			
19/09/2007	Publication de la proposition législative	<a href="#">N6-0018/2007</a>	Résumé
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/11/2007	Vote en commission		Résumé
08/11/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0437/2007</a>	
29/11/2007	Résultat du vote au parlement		
29/11/2007	Débat en plénière		
29/11/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0566/2007</a>	Résumé
10/12/2007	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/12/2007	Fin de la procédure au Parlement		
15/01/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/0815(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision

Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/6/53508

## Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">N6-0018/2007</a>	19/09/2007	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE396.483</a>	17/10/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0437/2007</a>	08/11/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0566/2007</a>	29/11/2007	EP	Résumé

## Acte final

[Décision 2008/41](#)  
[JO L 011 15.01.2008, p. 0003](#) Résumé

## Cour des comptes: nomination de Maarten B. Engwirda

OBJECTIF : nomination d'un membre de la Cour des Comptes.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 247 paragraphe 3 du Traité CE et à l'article 160 B du traité CEEA, les membres de la Cour des comptes sont nommés par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, après consultation du Parlement européen.

Sachant que le mandat de M. Maarten B. ENGWIRDA à la Cour viendra à échéance le 31 décembre 2007, les autorités néerlandaises ont proposé le renouvellement de son mandat.

En conséquence, la présente proposition vise à consulter le Parlement européen sur la nomination à la fonction de membre de la Cour de compte pour un nouveau mandat, de Monsieur Maarten B. ENGWIRDA.

## Cour des comptes: nomination de Maarten B. Engwirda

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Mme Inés AYALA SENDER (PSE, ES) qui se prononce en faveur de la nomination de M. Maarten B. ENGWIRDA (NL) comme membre de la Cour des comptes.

À noter que le rapporteur regrette le manque de représentation féminine à ce type de poste. Le rapporteur demande également l'instauration d'une « coopération beaucoup plus étroite » entre le Parlement et le Conseil (ECOFIN) pour la procédure de nomination des membres de la Cour des comptes de l'Union européenne. Il estime en effet que le Parlement devrait recevoir « en temps utile » des informations sur les candidats proposés par chaque État membre.

Dans une perspective à moyen terme, le Conseil et le Parlement devraient également convenir d'une procédure de nomination plus cohérente et efficace, le Parlement n'étant à présent que consulté sur les noms présentés par le Conseil dans le cadre d'une procédure de nomination.

## Cour des comptes: nomination de Maarten B. Engwirda

En adoptant par 448 voix pour, 40 contre et 133 abstentions, le rapport de consultation de Mme Inés AYALA SENDER (PSE, ES), le Parlement européen se prononce en faveur de la nomination de M. Maarten B. ENGWIRDA (Pays-Bas) comme membre de la Cour des comptes.